

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. DESIGNATION :

L'Ecole Catholique des Arts et Métiers (ECAM) Strasbourg-Europe, association à but non lucratif, est un établissement d'enseignement supérieur, labellisé EESPIG (Etablissement enseignement Supérieur), dont le siège social est sis 2 rue de Madrid à 67300 SCHILTIGHEIM, enregistré sous le Siret n° 517 733 374 00022 – APE 8542Z et enregistré comme organisme de formation sous le numéro 42 67 04761 67 auprès de la Préfecture, désignée par « l'ECAM Strasbourg-Europe », décrit ci-après ses conditions générales de vente (CGV).

Les présentes CGV définissent les conditions dans lesquelles l'ECAM Strasbourg-Europe consent au client, qui l'accepte, une formation et/ou une prestation et/ou une prestation d'expertise et/ou un projet recherche et développement (PRD) répondant à des besoins spécifiques du client.

L'ECAM Strasbourg-Europe dispense ses services sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

2. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION :

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation, aux prestations d'expertises, aux projets de recherches et développement effectués par l'ECAM Strasbourg-Europe pour le compte d'un client. Toute commande de formation, de prestation d'expertise, de projet de recherche et développement auprès de l'ECAM Strasbourg-Europe implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

3. CONDITIONS GENERALES APPLICABLES AUX PRESTATIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

3.1 Définition des formations :

L'ECAM Strasbourg-Europe dispense des formations professionnelles suivantes :

- Formation continue, en présentiel ou distanciel, en intra ou interentreprises
- Formations dans le cadre de contrat d'apprentissage

3.2 Informations préalables à l'inscription :

Le Client est informé qu'il est le seul responsable du choix de son parcours de formation. Il reconnaît en acceptant les présentes, qu'il a eu toutes les informations nécessaires lui permettant de choisir en fonction de ses besoins, sa formation, sa modalité pédagogique et sa validation.

3.3 Modalités d'inscription aux formations :

L'ensemble des formations proposées par l'ECAM Strasbourg-Europe sont consultables en ligne sur le site www.ecam-strasbourg.eu.

Les inscriptions peuvent être prises en charge par :

- Le contractant à titre individuel
- Une entreprise, un employeur
- Un organisme gestionnaire de fonds de formation

Lorsqu'une personne physique entreprend une formation à titre individuel et à ses frais, le contrat est réputé formé lors de sa signature. Il est soumis aux dispositions des articles L.6353-3 à L.6353-9 du Code du Travail.

Dans tous les autres cas, la convention, au sens de l'article L.6353-2 du Code du Travail, est formée par la réception de la convention de formation signée par le contractant.

Le client reconnaît être informé du contexte technologique du déroulement de la formation à savoir, la formation peut être dispensée en présentiel, à distance ou en visio-cours. Lors de la commande, le client est informé du lieu de passation et des modalités des examens.

3.4 Prix et modalités de paiement des formations :

L'ensemble des tarifs des formations proposées par l'ECAM Strasbourg-Europe est consultable en ligne sur le site www.ecam-strasbourg.eu.

a) Financement à titre individuel :

Le règlement du coût de la formation est effectué au moment de l'inscription conformément à l'article L6353-6 du code du travail.

Sous certaines conditions, un échelonnement du paiement du solde peut être autorisé par L'ECAM Strasbourg-Europe.

b) En cas de prise en charge par l'employeur ou un organisme financeur :

La facture est établie au nom de l'entreprise ou de l'organisme financeur à terme échu après chaque journée de formation.

Le règlement de la prestation est à trente (30) jours à partir de la date de la facture émise par l'ECAM Strasbourg-Europe.

Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

Dans le cas d'une prise en charge de la formation par un organisme financeur, l'employeur reconnaît être le débiteur du coût de l'inscription y compris dans l'hypothèse où l'organisme financeur, n'assurerait pas tout ou partie de son financement (notamment dans le cas d'une assiduité discontinuée ou incomplète du contractant ou dans le cas de dépenses non imputables).

En cas de règlement par l'organisme financeur dont dépend l'employeur, il appartient à l'employeur d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que l'employeur retourne dûment renseignée, datée, tamponnée, signée et revêtue de la mention « Bon pour accord » à l'ECAM Strasbourg-Europe.

En cas de prise en charge partielle par l'organisme financeur, la différence sera directement facturée à l'employeur. Si l'accord de prise en charge ne parvient pas à l'ECAM Strasbourg-Europe au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, l'ECAM Strasbourg-Europe se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du contractant ou de facturer la totalité des frais de formation à l'employeur.

En cas de subrogation de paiement conclue entre l'employeur et un organisme financeur, les factures seront transmises par l'ECAM Strasbourg-Europe à l'organisme financeur, qui informe celui-ci des modalités spécifiques de règlement.

L'employeur s'engage à verser à l'ECAM Strasbourg-Europe le complément entre le coût total des actions de formation conventionnées et le montant pris en charge par l'organisme financeur.

En cas de modification de l'accord de financement par l'organisme financeur, l'employeur reste redevable du coût de la formation non financée par ledit organisme.

3.5 Droits de rétractation, conditions de report et d'annulation d'une séance de formation :

a) Droit de rétractation

Si le Client est une personne physique inscrite à une formation, il dispose d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours ouvrés qui suivent la date de la signature de la commande exprimée.

Si le client est une entreprise, il dispose d'un délai de rétractation de dix (10) jours à compter de la date de la signature de la commande exprimée.

Le client peut exercer son droit de rétractation par tous moyens à sa convenance. Les sommes versées par le client à la commande lui seront intégralement remboursées par tous moyens de paiement suivant la législation en vigueur définis par le Code la consommation.

b) Cas d'annulation du fait de l'ECAM Strasbourg-Europe

L'ECAM Strasbourg-Europe se réserve le droit d'annuler une formation, notamment si le nombre d'inscrits est insuffisant ou pour force majeure ; dans ce cas le contrat est résilié et le client est informé par écrit dans un délai raisonnable et est remboursé des sommes éventuellement versées sans pouvoir prétendre à toute autre indemnisation.

En cas d'inexécution de ses obligations par suite d'un événement fortuit ou à un cas de force majeur, L'ECAM Strasbourg-Europe ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

c) Cas d'annulation par le client :

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 20 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation doit faire l'objet d'une information par lettre recommandée à l'adresse : ECAM Strasbourg-Europe CS 20013 67012 Strasbourg.

Toute formation commencée est due en totalité, sauf accord contraire exprès de l'ECAM Strasbourg-Europe.

d) Cas de report de participation par le client :

La demande de report de participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation et que l'ECAM Strasbourg-Europe puisse être en mesure de proposer une nouvelle date de formation.

3.6 Modalités et programme des formations :

Le client s'engage à respecter et faire respecter à ses salariés le règlement intérieur de l'ECAM Strasbourg-Europe.

L'ECAM Strasbourg-Europe fera parvenir au client tous les documents relatifs à la formation, dont notamment, l'attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de la formation ainsi que les attestations de présence et de fin de formation.

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

4. CONDITIONS GENERALES APPLICABLES AUX COMMANDES DE PRESTATIONS

4.1 Définition des prestations :

L'ECAM Strasbourg-Europe propose les prestations suivantes :

- Prestation d'accompagnement et de conseil
- Prestations d'expertise
- Projet de recherche et développement

4.2 Modalités de commande des prestations :

Chaque demande est étudiée pour répondre aux besoins exprimés par le client et fait l'objet d'une proposition commerciale et financière adaptée au contenu de la prestation.

Le client retourne la proposition commerciale et financière dûment renseignée, datée, tamponnée, signée et revêtue de la mention « Bon pour accord » à l'ECAM Strasbourg-Europe avant le démarrage de la prestation.

4.3 Prix et modalités de paiement des prestations :

L'ensemble des tarifs des prestations proposées par l'ECAM Strasbourg-Europe est disponible sur simple demande.

La facture est établie au nom de l'entreprise à terme échu à l'issue de la prestation.

Le règlement de la prestation est à trente (30) jours à partir de la date de la facture émise par l'ECAM Strasbourg-Europe.

Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

5. PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'ECAM Strasbourg-Europe est le seul titulaire des droits de la propriété intellectuelle sur l'ensemble des documents remis aux clients, que le support soit diffusé en version papier ou en version électronique. Ces documents ne peuvent être transformés, reproduits, exploités sans l'accord express de l'ECAM Strasbourg-Europe.

Les droits de propriété intellectuelle sur les documents et/ ou supports de formation (droit d'auteur notamment) mis à la disposition du client ou de ses salariés sont la propriété exclusive de l'ECAM Strasbourg-Europe. Cette mise à disposition, quelle qu'en soit la forme ou la nature, n'emporte pas transfert desdits droits de propriété intellectuelle au profit du client ou de ses salariés.

La reproduction, totale ou partielle, de quelque manière que ce soit, par le client et/ou ses salariés des supports de formation est interdite sauf dans la limite de l'application au sein de l'entreprise cliente des salariés pour la mise en œuvre de la formation.

6. TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à l'ECAM Strasbourg-Europe sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des

prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

Les données sont conservées pendant la durée du traitement nécessaire à l'accomplissement des finalités indiqué ci-dessus.

Toute personne dispose de de droits d'accès, de rectification, de portabilité des données, ainsi que des de la limitation et d'opposition au traitement et organisation de ses données.

Ces droits peuvent être exercés auprès de du délégué à la protection des données de l'ECAM Strasbourg-Europe, par courrier postal à l'adresse suivante : ECAM Strasbourg-Europe - CS20013 - 67012 Strasbourg cedex ou à l'adresse mail suivante : dpo@ecam-strasbourg.eu.

Le client a la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Cnil.

7. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION :

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre l'ECAM Strasbourg-Europe et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Strasbourg.